

### L'aviculture

Bien que l'aviculture soit présente partout sur le territoire agricole de Saint-Félix-de-Valois, on remarque une très forte concentration d'exploitations de grande dimension sur le 2e rang Ramsay ainsi que sur le rang Saint-Martin, à proximité du chemin Barrette. (figure 3.32)

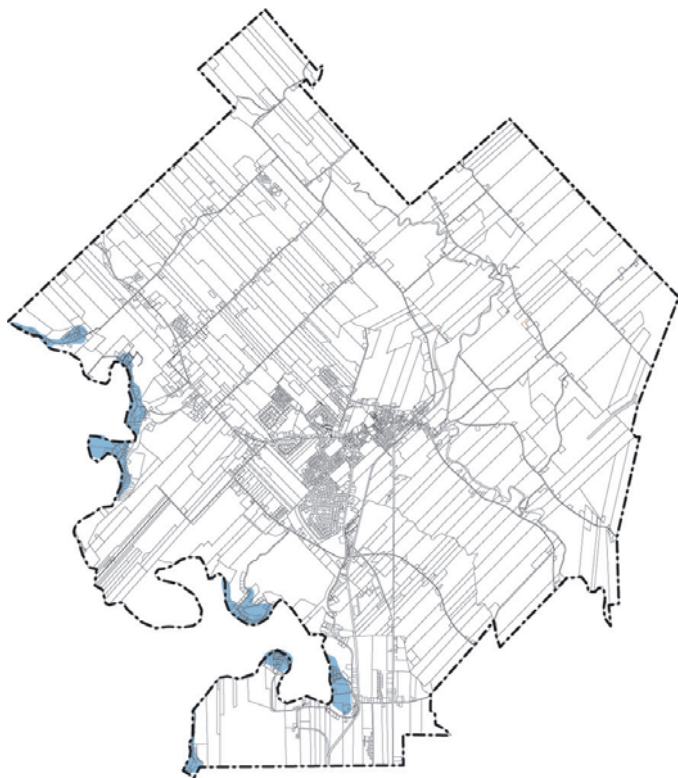
L'impact principal de la concentration de l'aviculture est la substitution du champ comme élément dominant le paysage. Les bâtiments avicoles dominent par leurs dimensions et répétition qui produisent un effet d'ensemble imposant.

L'organisation générale du lot agricole demeure similaire à celle observée auparavant, c'est-à-dire que l'habitation domine l'avant du lot et des aménagements paysagers cernent l'habitation de manière à créer un environnement résidentiel. Cependant, selon l'ampleur de l'exploitation agricole, un deuxième chemin permet d'accéder au lot agricole. Ce chemin se dirige directement vers les bâtiments agricoles et évite d'approcher le milieu résidentiel.

Il est à remarquer que le mode d'implantation des poulaillers possède un impact important sur la perception du paysage lointain à partir du rang. La dernière photographie de la figure 3.33 illustre bien l'impact de l'orientation des bâtiments agricoles sur la perception du paysage. Dans cette photographie, le poulailler, implanté perpendiculairement au rang permet de dégager les vues vers les collines lointaines. Une implantation du poulailler parallèle au rang aurait obstrué la perception du paysage lointain.



3.33. Les parcelles agricoles consacrées à l'aviculture : photo aérienne du rang 2e Ramsay, photographie d'une ferme du rang 2e Sainte Cécile (SFV327) et photographie d'une ferme du rang 1er Ramsay (SFV435).



3.34. Localisation des secteurs de villégiature.

### 3.4.3 Les secteurs de villégiatures

En bordure de la rivière L'Assomption, plusieurs petits segments du territoire de Saint-Félix-de-Valois ont été lotis afin de bâtir des chalets ou des résidences secondaires. Des secteurs presque exclusivement voués à la villégiature ont ainsi vu le jour dans les portions du territoire qui possédaient des accès privilégiés à des éléments naturels particuliers. (figure 3.34)

Le plus souvent, les secteurs de villégiature sont linéaires, particulièrement s'ils longent une rivière. Ainsi, les lots s'immiscent entre la rivière et la voie de desserte. Dans quelques-uns des secteurs de villégiature, la voie de desserte possède des lots de chaque côté. Parfois, plusieurs rues ont été tracées sans que les lots aient un accès direct à la rivière. La construction sur les lots n'ayant pas d'accès direct à la rivière semble cependant ralentie face aux lots situés sur la rive.

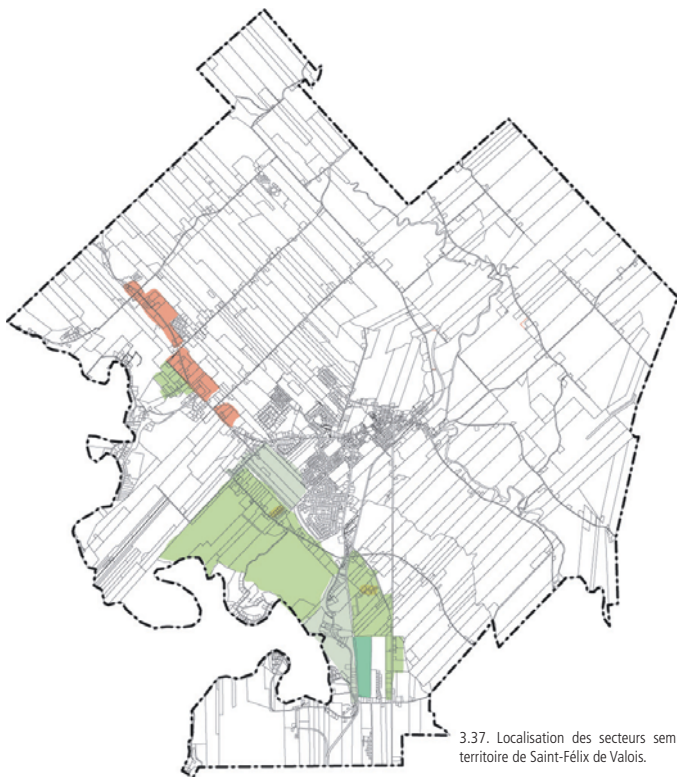
De manière générale, l'implantation et la conception des bâtiments mettent l'accent sur le contexte naturel plutôt que sur la voie publique. Ainsi, il est fréquent que les bâtiments possèdent très peu d'ouverture sur le chemin d'accès. À l'opposé, les ouvertures principales sont situées du côté où se trouve la vue vers la rivière. Dans la même logique, des arbres, arbustes ou haies peuvent être plantés en forte quantité du côté public du lot de manière à accentuer l'isolement de la propriété. (figures 3.34, 3.35 et 3.36)



3.35. Vue de la rivière l'Assomption à partir du chemin de la Rivière l'Assomption. (SFV429).



3.36. Vue de la rue Pierre. (SFV368).



3.37. Localisation des secteurs semi ruraux sur le territoire de Saint-Félix de Valois.



3.38. Implantation résidentielle sur un rang agricole. Vue du rang Castle-D'Autray entre la rue Aubin et la rue du Couvent. (SFV198)



3.39. Implantation industrielle sur un axe principal de circulation. Vue du chemin de Joliette à l'intersection du rang Frédéric. (SFV347).

#### 3.4.4 Les secteurs semi-ruraux

Le long des grands axes de circulation ainsi que sur certains rangs situés à proximité du village, mais à l'extérieur du périmètre d'urbanisation, l'implantation de bâtiments dont l'usage prédominant est résidentiel, commercial ou industriel, a entraîné la formation de secteurs semi-ruraux. (figure 3.37)

Il s'agit de secteurs qui longent des rangs, mais dont les constructions ne sont pas de natures agricoles. Ces secteurs possèdent ainsi un paysage varié dans lequel s'intercalent à la fois :

- les bâtiments agricoles avec, en arrière-plan, les champs cultivés;
- Les bâtiments résidentiels récents de type bungalow avec leur parterre gazonné;
- Les bâtiments commerciaux ou industriels avec les surfaces asphaltées qui servent de stationnement.

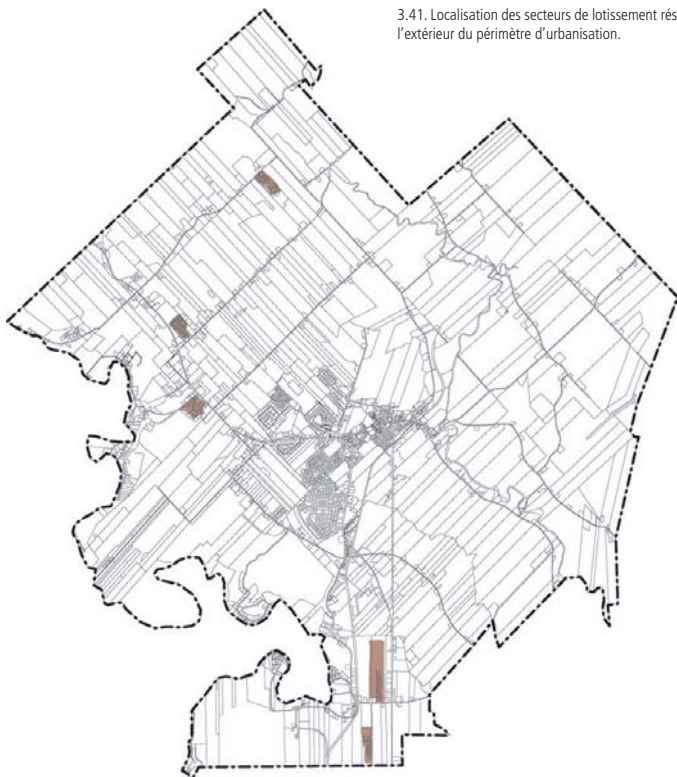
Tout comme les secteurs de villégiature, les secteurs semi-ruraux sont principalement linéaires. Toutefois, plutôt que d'être le résultat d'un processus de lotissement planifié, ils se forment progressivement par la subdivision irrégulière des anciens lots agricoles. Ainsi, les secteurs semi-ruraux possèdent une grande diversité dans les dimensions des lots. En bordure de la voie, on y retrouve plusieurs petits lots entre lesquels ont été conservées des voies d'accès aux lots agricoles. Cette variété dans la dimension des lots contribue également, avec la diversité des usages, à l'irrégularité du paysage. (figures 3.38, 3.39)

Finalement, puisque les secteurs semi-ruraux se retrouvent sur les grands axes de circulation, on y remarque également la présence de quelques bâtiments anciens qui datent de la première période d'occupation exclusivement agricole. (figure 3.40)



3.40. Vue aérienne d'un secteur semi rural. (À trouver).

3.41. Localisation des secteurs de lotissement résidentiel situés à l'extérieur du périmètre d'urbanisation.



3.42. Résidences de la rue du Manoir. (SFV357)



3.43. Maisons mobiles, situées dans le parc de maisons mobiles à proximité de la rue du Manoir. (SFV358)

### 3.4.5 Les lotissements résidentiels

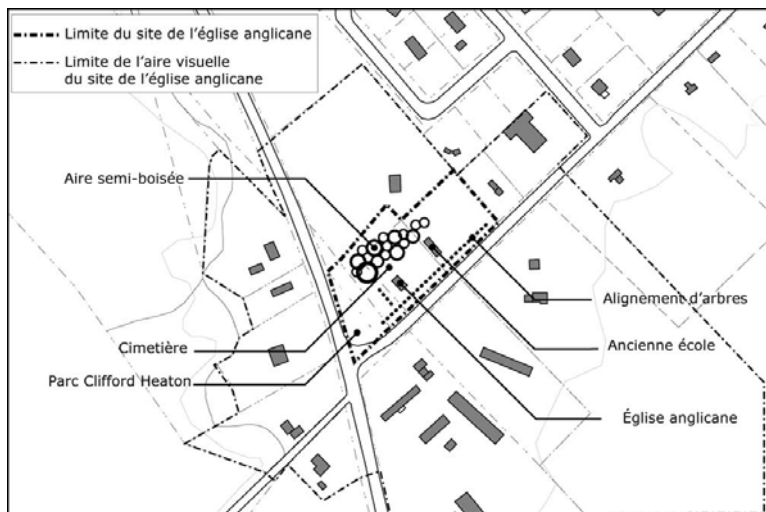
Le territoire situé à l'extérieur du périmètre d'urbanisation possède également des secteurs aménagés dont l'usage est exclusivement résidentiel. Ces secteurs possèdent des caractéristiques similaires à celles des lotissements résidentiels situés à l'intérieur du village. (figure 3.41)

Cependant, ils sont d'une ampleur plus réduite. Ils constituent en cela des embryons de lotissement résidentiel. En raison de leur éloignement du village ainsi que de leur forme considérablement différente de celle du milieu rural duquel ils sont issus, ces lotissements résidentiels entraînent une forte rupture dans la continuité du paysage. (figures, 3.42, 3.43)

Les secteurs de lotissement résidentiel ont généralement été planifiés. Ainsi, la taille des lots et l'implantation des bâtiments y sont très homogènes. Les bâtiments qui s'y retrouvent sont principalement des constructions récentes de type bungalow. (figure 3.44)



3.44. Vue aérienne d'un lotissement résidentiel en milieu rural, la rue des Sables et le croissant Jacline.



3.45. Composition du site de l'église anglicane.



### 3.4.6 Les sites spécialisés

Outre les grands ensembles paysagers, le territoire de Saint-Félix-de-Valois est également marqué par la présence de sites singuliers qui se distinguent par le caractère unique de leur paysage. Parmi l'ensemble de ces sites, deux possèdent une importance historique particulière en raison de leur rôle dans le développement social et économique de Saint-Félix-de-Valois. Ce sont :

- L'église anglicane du 2e rang Ramsay;
- Le moulin de la rivière Bayonne, située sur le chemin des Moulins.

En plus de ces deux sites, d'autres interventions marquent également le paysage sur des sites particuliers. Ce sont notamment : les croix de chemin, les sablières et les infrastructures de transport électrique. Ces trois types d'interventions seront également abordés brièvement.

#### **L'église anglicane**

Le site de l'église anglicane est situé sur le 2e rang Ramsay, immédiatement à l'est du chemin Saint-Jean. Il se compose : de l'église anglicane elle-même; du cimetière situé derrière l'église; du lot adjacent à l'est sur lequel est située une ancienne école; des lots adjacents à l'ouest sur lesquels se situe le parc Clifford Heaton. (figures 3.45, 3.46)

L'implantation d'un lieu de culte anglican sur ce site date de la moitié du 19e siècle. Ce n'est qu'en 1892 cependant que l'église actuelle est construite<sup>1</sup>. À l'époque, le chemin Saint-Jean n'avait pas la forme actuelle. Il se prolongeait sur le rang du portage jusqu'au 2e rang Ramsay. Il fallait donc emprunter le 2e rang Ramsay pour rejoindre le prolongement du chemin Saint-Jean dont l'amorce se situait à l'intersection de l'église anglicane, sur les terrains actuels du parc Clifford Heaton. L'église anglicane marquait donc ainsi un point important du réseau de circulation, soit l'intersection du chemin Saint-Jean et du 2e rang Ramsay. (figures 3.45)

Aujourd'hui, la présence du parc Clifford Heaton permet de conserver les vues vers la chapelle à partir du chemin Saint-Jean ce qui lui permet ainsi de demeurer un repère important sur le territoire de Saint-Félix-de-Valois. Néanmoins, le site de la chapelle anglicane est organisé en fonction du 2e rang Ramsay et non du chemin Saint-Jean.

Les éléments du site qui permettent de lire cette organisation sont : l'orientation des bâtiments dont les entrées sont orientées directement vers le 2e rang Ramsay, la présence d'un alignement d'arbres formel le long du rang alors que l'arrière du site est plutôt marqué par une aire semi-boisée dont l'organisation est peu définie et par l'absence d'accès direct à partir du chemin Saint-Jean. (figures , 3.47, 3.48, 3.49 et 3.50)



3.46. Vue aérienne du site de l'église anglicane.

Étude de caractérisation de Saint-Félix-de-Valois

3.47. Façade principale de l'église anglicane. (SFV338)



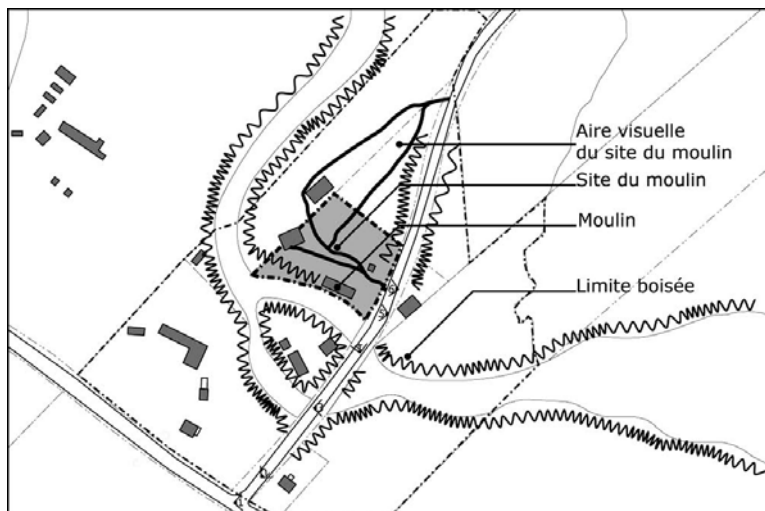
3.48. Façade ouest de l'église anglicane. (SFV343)



3.49. L'ancienne école, située sur le site de l'église anglicane, à l'est. (SFV345)



3.50. Cimetière aménagé derrière l'église anglicane. (SFV339)



3.51. Principales caractéristiques du site du moulin et localisation des photos.

### Le site du moulin

La littérature historique sur Saint-Félix-de-Valois reconnaît la présence de plusieurs moulins sur l'ensemble du territoire. Certains auraient d'ailleurs été d'une très grande envergure avec l'aménagement de barrages pour augmenter le débit d'eau sur la rivière Bayonne.

Cependant, plusieurs de ces ouvrages sont aujourd'hui disparus. Il est probable que des vestiges des fondations de quelques-uns des moulins et des barrages soient toujours présents dans le sous-sol, à proximité de la rivière Bayonne. Celle-ci pourrait par conséquent posséder un fort potentiel archéologique sur le plan industriel. (figures 3.52 et 3.55)

Aujourd'hui, l'un des seuls moulins toujours existants et facilement visibles à partir de l'espace public est celui qui est situé au croisement du chemin des Moulins et de la rivière Bayonne. Les berges boisées de la rivière Bayonne permettent d'isoler le moulin de l'ensemble de son contexte. Ainsi, le moulin est le seul bâtiment facilement perceptible à partir du pont qui enjambe la rivière, sur le chemin des Moulins. Cette frange boisée qui longe la rivière, est probablement favorisée par la déclivité des rives qui rend difficile la mise en culture du sol. (figures 3.53, 3.54)

Du côté opposé à la rivière, le moulin fait partie d'un ensemble de 4 bâtiments, dont une résidence de type bungalow. La voie d'accès qui permet d'entrer sur le site par ce côté est gazonnée de part et d'autre, ce qui crée une ouverture visuelle plus grande que du côté de la rivière. Ainsi, le contexte qui entoure le moulin est plus naturel du côté de la rivière et plus aménagé du côté du chemin d'accès. (figures 3.56, 3.57, 3.58 et 3.59)



3.52. Vue du moulin à partir du chemin des Moulins. (SPV262)



3.53. Ancienne école de rang transformée en habitation sur le rang de la Rivière à l'intersection du chemin des Moulins (SFV266)



3.54. Vue du chemin des Moulins à partir du rang de la Rivière (SFV267)



3.55. Photographie aérienne du site du moulin.



3.56. Vue vers l'est de la rivière Bayonne à partir du chemin des Moulins. (SFV268)



3.57. Vue vers l'ouest de la rivière Bayonne à partir du chemin des Moulins. Le moulin est situé sur la rive de la rivière à la droite de la photo. (SFV269)



3.58. Vue du moulin à partir du chemin des Moulins. (SFV270)



3.59. Chemin d'accès au site du moulin, vue à partir du chemin des Moulins. (SFV271)

Étude de caractérisation de Saint-Félix-de-Valois



3.60. Croix de chemin située sur le rang 2ième Castle Hill à l'intersection du chemin Saint-Norbert. (SFV302)



3.61. Croix de chemin située sur le rang 1er Ramzay. (SFV331)



3.62. Croix de chemin située sur le rang Frédéric, près du numéro 4347. (SFV352)



3.63. Croix de chemin située sur le rang des Forges Est. (SFV421)



3.64. Sablière située dans la portion ouest du rang Frédéric (SFV366).



3.65. Ancienne sablière située sur le rang Saint-Martin, à proximité du chemin de ligne Frédéric. (SFV374)



### 3.4.7 Les éléments particuliers du paysage

#### Les croix de chemin

Quatre croix de chemin ont été repérées sur l'ensemble du territoire de Saint-Félix-de-Valois. Les croix de chemin servent de relais aux églises généralement de confessions catholiques afin de manifester une présence religieuse dans les rangs les plus éloignés du village. Ainsi, c'est sur le 2<sup>e</sup> rang Castle-Hill, le 1<sup>er</sup> rang Ramsay, le rang des Forges Est et le rang Frédéric qu'elles ont été repérées. (figures 3.60, à 3.63)

#### Les sablières

Les sablières témoignent d'une part, de la géomorphologie du bassin versant de la rivière L'Assomption dont le sol est sablonneux et d'autre part, de l'exploitation industrielle de ce sable. À moins qu'elles soient juxtaposées à la voie publique ou facilement observable à partir d'un promontoire, les sablières identifiées dans le cadre de cette étude étaient relativement discrètes dans le paysage de Saint-Félix-de-Valois particulièrement sur le rang Frédéric où malgré l'ampleur de la sablière qui y est présente, une marge boisée a été conservée en bordure de la route. Néanmoins, l'exploitation des sablières possède un impact écologique important, car la végétation n'y revient que très lentement après la fin de la période d'exploitation. (figures 3.64 à 3.65)

#### Les infrastructures de transport électrique

Trois lignes de transport électrique sont présentes sur le territoire de Saint-Félix-de-Valois. Les deux premières longent l'axe qui relie Saint-Jean-de-Matha à Joliette. Elles longent donc le chemin Saint-Jean, le rang Saint-Martin et le chemin de Joliette.

La troisième ligne de transport électrique suit un axe perpendiculaire aux premières. Elle traverse donc la rivière L'Assomption pour se diriger vers Saint-Gabriel-de-Brandon et son tracé est situé au sud-est du village de Saint-Félix-de-Valois.

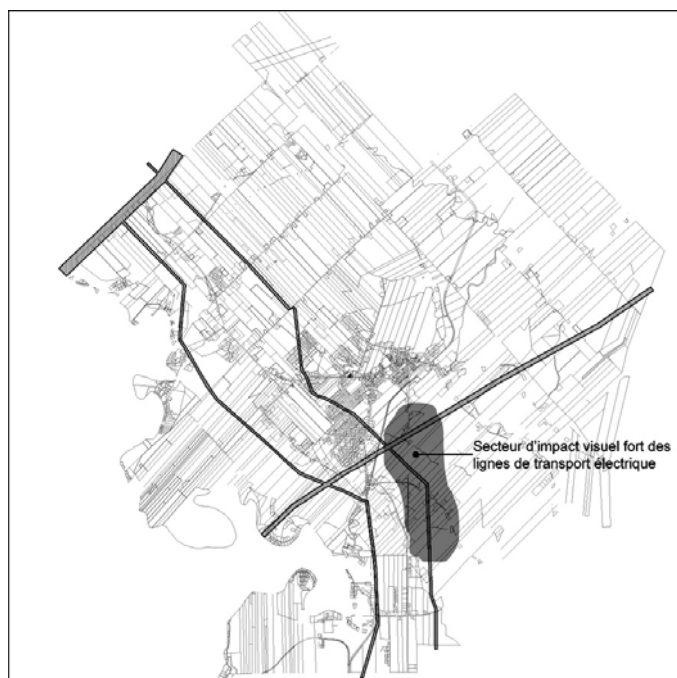
C'est principalement des secteurs agricoles de la moitié sud-est du territoire de Saint-Félix-de-Valois que les lignes électriques sont le plus perceptibles. L'ouverture visuelle créée par la culture des champs permet de percevoir, à partir de points éloignés, les lignes de transport électrique. Néanmoins, lorsque ces lignes sont tracées perpendiculairement aux voies de circulation comme pour les rangs de la rivière, Saint-Pierre et Castle-Hill, l'impact visuel est relativement limité. À l'inverse, lorsque la ligne de transport électrique longe la voie de circulation, comme sur le chemin Barrette, la présence visuelle de celle-ci est alors forte. Sur le chemin Barrette, le croisement de deux lignes de transport électrique, l'ouverture visuelle créée par la culture des champs ainsi que l'alignement parallèle de l'une des lignes avec le chemin multiplient l'impact visuel. (figures 3.66, 3.67 et 3.68)



3.66. Sur le rang Castle Hill. (SFV297)



3.67. Sur le chemin Barrette. (SFV381)



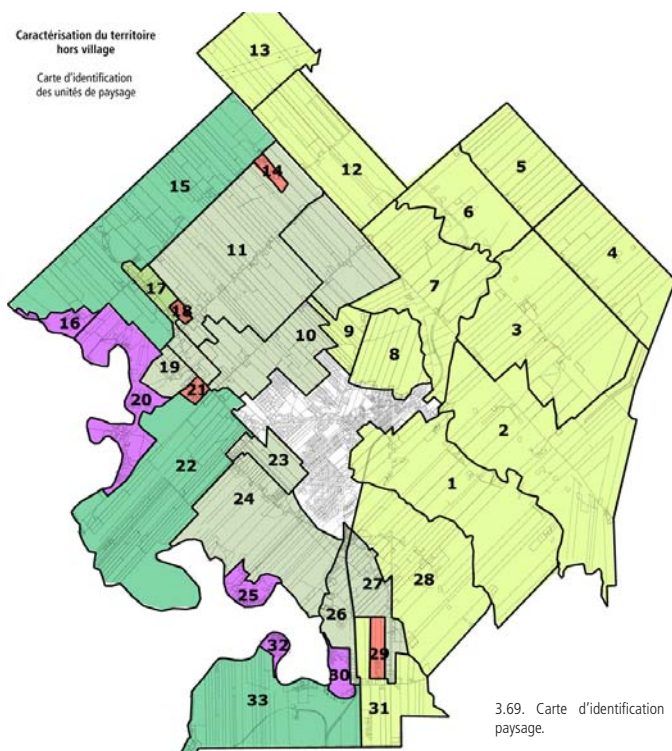
3.68. Localisation des lignes de transport électrique sur le territoire de Saint-Félix de Valois.

### 3.4.8 Les unités morphologiques du paysage rural

La carte synthèse des unités de paysage en dehors du village permet de circonscrire les grands secteurs présentant une certaine unité morphologique associée à leur occupation et aménagement. On distingue trois secteurs dominants sur le plan de la superficie. Le secteur agricole associé à la culture des champs dans la moitié Est du territoire est la plus vaste des unités morphologiques. Le secteur avicole et le secteur forestier d'importance comparable dominent la moitié ouest du territoire. D'un point de vue géographique, ces secteurs occupent la majeure partie de la municipalité et constituent le fond de scène du paysage rural.

Les autres secteurs représentent objectivement des superficies réduites : les zones semi-rurales, les secteurs résidentiels et de villégiature sont fragmentés, ponctuels et limités. Toutefois, leur localisation le long des grands axes routiers, qui ont permis accès et développement, explique leur relative importance visuelle pour les résidents comme pour les voyageurs.

La carte délimite les secteurs d'unité morphologiques (Fig. 3.69) et le tableau résume les principales caractéristiques formelles définissant leur paysage (fig. 3.70).



**Figure 3.70 Caractérisation du territoire hors village***Tableau de caractérisation des unités de paysage*

Identification de l'unité de paysage	Caractéristiques du découpage territorial		Caractère paysager	
	Forme de la voie	Position du rang	Type de paysage	Particularités
1 Rang de la Rivière	Rang courbe influencé par le tracé de la rivière Bayonne	Rang à l'intérieur des lots de la concession	Secteur agricole, basé sur le culture des champs	Rang patrimonial, prédominance de bâtiments de 2 étages et demi
2 Rang Saint-Pierre	Rang courbe influencé par le tracé de la rivière Bayonne	Rang à l'intérieur des lots de la concession	Secteur agricole, basé sur le culture des champs	Rang patrimonial, prédominance de bâtiments de 2 étages et demi
3 Rang Castle Hill	Rang rectiligne	Rang à la limite de la concession, dessert 2 cotés	Secteur agricole, basé sur le culture des champs	Rang patrimonial, prédominance de bâtiments de 1 étage et demi
4 Rang 2ième Castle Hill	Rang rectiligne	Rang à la limite de la concession, dessert 1 seul coté	Secteur agricole, basé sur le culture des champs	Rang patrimonial, prédominance de bâtiments de 1 étage et demi
5 Rang 2ième Sainte-Cécile	Rang rectiligne	Rang à la limite de la concession, dessert 1 seul coté	Secteur agricole, basé sur le culture des champs	Rang patrimonial, prédominance de bâtiments de 1 étage et demi
6 1er rang Sainte-Cécile	Rang courbe influencé par le tracé de la rivière Bayonne	Rang à l'intérieur des lots de la concession	Secteur agricole, basé sur le culture des champs	Rang patrimonial, prédominance de bâtiments de 1 étage et demi
7 Chemin Saint-Gabriel	Rang courbe influencé par le tracé de la rivière Bayonne	Rang à l'intérieur des lots de la concession	Secteur agricole, basé sur le culture des champs	Rang patrimonial, prédominance de bâtiments de 2 étages et demi
8 Rang Castle D'Autray (1)	Rang courbe influencé par le tracé du ruisseau Beaubec	Rang à l'intérieur des lots de la concession	Secteur agricole, basé sur le culture des champs	Rang patrimonial, prédominance de bâtiments de 1 étage et demi
9 Rang Castle D'Autray (2)	Rang rectiligne	Rang à la limite de la concession, dessert 1 seul coté	Secteur agricole, basé sur le culture des champs	Rang patrimonial, prédominance de bâtiments de 1 étage et demi
10 Rang 1er Ramsay	Rang rectiligne	Rang à la limite de la concession, dessert 2 cotés	Secteur agricole, basé sur l'aviculture	Prédominance de bâtiments de 1 étage et demi
11 Rang 2e Ramsay	Rang rectiligne	Rang à la limite de la concession, dessert 2 cotés	Secteur agricole, basé sur l'aviculture	Prédominance de bâtiments de 1 étage et demi
12 Rang 1er Brandon et chemin Saint-Gabriel	Rang rectiligne	Rang à la limite de la concession, dessert 2 cotés	Secteur agricole, basé sur le culture des champs	Prédominance de bâtiments de 1 étage et demi
13 Rang 3e Brandon	Rang rectiligne	Rang à la limite de la concession, dessert 1 seul coté	Secteur agricole, basé sur le culture des champs	Prédominance de bâtiments de 1 étage et demi
14 Rue Bernadette			Lotissement résidentiel	
15 Rang des Forges (1)	Rang courbe influencé par la topographie	Rang à l'intérieur des lots de la concession	Milieu boisé	Peu de bâtiments sont visibles de la rue
16 Rang des Forges (2)			Secteur de villégiature	

Figure 3.70 Caractérisation du territoire hors village

Tableau de caractérisation des unités de paysage

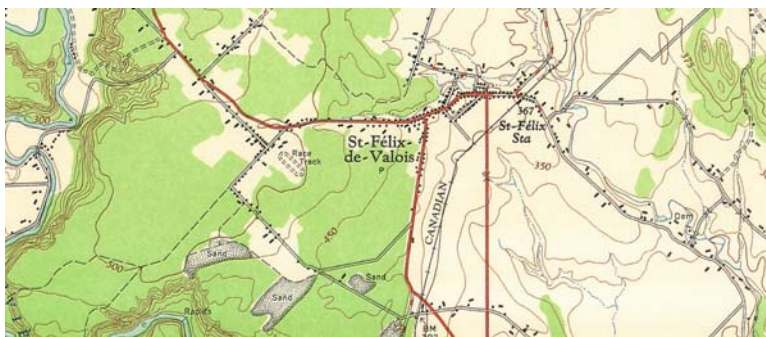
Identification de l'unité de paysage	Caractéristiques du découpage territorial		Caractère paysager	
	Forme de la voie	Position du rang	Type de paysage	Particularités
18 Rue des Sables			Lotissement résidentiel	
19 Rang du Portage	Rang rectiligne	Rang à la limite de la concession, dessert 2 cotés en raison du développement du chemin Saint-Jean	Secteur agricole, basé sur l'aviculture	Prédominance de bâtiments de 2 étages et demi
20 Chemin Rivière-l'Assomption			Secteur de villégiature	
21 Rue John-Martin			Lotissement résidentiel	
22 Rang Sainte-Marie (1)	Rang rectiligne		Milieu boisé	Prédominance de bâtiments de 1 étage et demi
23 Rang Sainte-Marie (2)	Rang rectiligne	Rang à la limite de la concession, dessert 2 cotés	Secteur semi-rural	Prédominance de bâtiments de 1 étage et demi
24 Rang Saint-Martin (1)	Rang courbe influencé par la topographie	Rang à la limite de la concession, dessert 2 cotés	Secteur semi-rural	Prédominance de bâtiments de 1 étage et demi
25 Chemin de la Pointe-à-Roméo			Secteur de villégiature	
26 Chemin de ligne Frédéric	Chemin courbe influencé par le tracé de la rivière l'Assomption et par la topographie		Secteur semi-rural	
27 Chemin de Joliette	Chemin courbe produit par restructuration		Secteur semi-rural	
28 Rang Saint-Martin (2)	Rang courbe influencé par le tracé d'un ruisseau	Rang à l'intérieur des lots de la concession	Secteur agricole, basé sur le culture des champs	Rang patrimonial, prédominance de bâtiments de 1 étage et demi
29 Rue du Manoir			Lotissement résidentiel	
30 Rue du Domaine Gagnon			Secteur de villégiature	
31 Rang Frédéric (1)	Rang rectiligne	Rang à la limite de la concession, dessert 2 cotés	Secteur agricole, basé sur le culture des champs	Rang patrimonial, prédominance de bâtiments de 1 étage et demi
32 Chemin Crevier			Secteur de villégiature	
33 Rang Frédéric (2)	Rang courbe influencé par le tracé de la rivière l'Assomption		Milieu boisé	

3.70. Tableau de caractérisation des unités de paysage.

## Étude de caractérisation de Saint-Félix-de-Valois



4.1. Le développement du village, 1928-1941, détail.



4.2. Le développement du village, 1956, détail.



4.3. Le développement du village, 1996, détail.